

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 76

Artikel: L'idée marche...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraisant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 3.75
 ÉTRANGER... » 4.50
 Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Cheques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 25.—
 2 cases. » » 45.—
 1 case et demie » 35.—

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (2 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : L'Idée marche... : E. GD. — Les offices de consultation sur le choix d'une carrière : J. GUEYBAUD. — De-ci, de-là... — Variété : Le féminisme de Paul Marguerite : Jacqueline de LA HARPE. — Une Assemblée extraordinaire de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses : E. GD. — Notre bibliothèque : *Annuaire des femmes suisses*. — Correspondance. — Association suisse pour le suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

A NOS ABONNÉS DE L'ÉTRANGER. — Nous prions instamment nos abonnés de l'étranger de bien vouloir nous faire parvenir durant ce mois le montant de leur abonnement (fr. 4.50) par mandat postal. Les recouvrements hors de Suisse étant trop compliqués à exécuter vu l'état actuel des changes, nous serons obligées d'arrêter APRÈS LE 1^{er} MARS l'envoi de notre journal à ceux qui n'auraient pas encore réglé à cette date le montant de leur abonnement.

L'Administration du MOUVEMENT FÉMINISTE

L'IDÉE MARCHE...

Après les élections en Angleterre, les élections en Allemagne. Les femmes ont voté en décembre outre-Manche, en janvier outre-Rhin. Et si nous ne vivions pas dans un temps où les événements les plus extraordinaires finissent par sembler tout naturels, nous aurions une peine singulière à réaliser ce fait stupéfiant : le droit de vote et d'éligibilité féminin accordé, reconnu, pratiqué, exercé en Allemagne...

Les femmes allemandes semblent d'ailleurs avoir eu, elles aussi, quelque difficulté au premier abord à se ressaisir du choc de cette transformation subite, et l'intéressant rapport envoyé par M^{me} Stritt, présidente du *Reichsverband für Frauenstimmrecht à Jus Suffragi*¹, loin d'entonner un chant de triomphe, envisage au contraire, très sérieusement et avec un peu d'inquiétude les conséquences de cette énorme responsabilité, subitement placée sur les épaules des femmes. « Ce qu'un cercle restreint de suffragistes des classes moyennes cherchait à obtenir dans une lutte sans perspective apparente de succès, écrit M^{me} Stritt; ce que le programme du Conseil national des Femmes allemandes et celui des partis sociaux-démocratiques n'escomptaient que dans un avenir plus ou moins éloigné, ce qui avait été refusé en principe par l'élément réactionnaire... est devenu d'un jour à l'autre une réalité. On a de la peine à réaliser ce qu'est le passage aussi radical et sans transition de la privation absolue de tous les droits politiques à la pleine jouissance de ces mêmes droits... »

«... Après 51 mois de tueries, de destructions, de misères sans nom, en face des sévères conditions de l'armistice... il nous faut non seulement encourager et préparer la grande masse des femmes à supporter patiemment les difficultés présentes et

futures, mais nous devons encore réveiller leurs forces de telle sorte que ces femmes puissent faire un usage intelligent et utile de leurs nouveaux droits. Nous devons leur faire comprendre que, dès à présent, elles ne sont plus des êtres sans défense, autorisés seulement à supporter leur part du fardeau général, mais qu'elles doivent participer aux destinées de la nation... Ainsi le sentiment qui l'emporte en face de cette grande victoire, c'est celui de nos responsabilités. Quant nous aurons prouvé de quelle façon nous les porterons, alors seulement nous pourrons aussi nous réjouir... »

On trouvera peut-être que ce ton est trop modéré de la part de femmes subitement affranchies. Nous pensons au contraire qu'il est tout à leur honneur. Ce qu'elles veulent, ce n'est pas le bulletin de vote, manié n'importe comment : c'est une arme pour le bon combat, un brevet de maturité placé dans les mains de femmes conscientes de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités. Et ces femmes sont au nombre de vingt-et-un millions, avec lesquelles il a fallu que les organisations féministes prennent contact pour les instruire dans le court laps de temps qui a séparé la Révolution de novembre des élections de janvier, et cela à un moment et dans un pays où les préoccupations matérielles immédiates semblaient devoir prendre le pas sur toutes les autres... Aussi des efforts considérables ont-ils été accomplis. Nous savons par des lettres particulières que des assemblées publiques en grand nombre ont été organisées, des écrits de propagande largement distribués, et que des femmes, jusque-là indifférentes et même hostiles au suffrage, se sont passionnées pour les questions nouvelles posées devant elles. Nous manquons encore de détails précis sur le résultat de ces élections, les journaux féministes allemands ne nous étant guère parvenus ces derniers temps; mais nous savons cependant que les femmes ont voté en grand nombre et faisaient queue à la porte des salles de scrutin qui leur étaient réservées. En Bavière, on a vu des religieuses sortir en cortège de leur couvent pour aller aux urnes! Dans le Wurtemberg treize femmes ont été élues, dont Clara Zetkin, bien connue dans le monde socialiste, et Mlle von Payer, la fille de l'ex-chancelier. On compte de plus que 27 femmes ont été nommées, pour autant que les résultats sont connus, à l'Assemblée nationale, et parmi elles Gertrud Bäumer, présidente du Conseil national des femmes allemandes, Luise Zietz et Kathe Schirmacher, les chefs du mouvement féministe allemand. Dans le Grand-Duché de Bade, où neuf femmes ont été élues, les résultats du vote des femmes ont été, paraît-il, un

¹ N° de janvier 1919.

accroissement de la représentation des partis conservateurs, et certaine presse s'est empressée de crier à la réaction. Nous ne partageons nullement cette crainte, car nous savons, pour en avoir eu des exemples frappants sous les yeux, que des femmes affranchies — et l'on ne peut dire que les Badoises bombardées électrices en deux mois sans éducation politique aucune soient déjà véritablement affranchies — se dégagent par ce fait même de l'influence si redoutée du confessionnal, et qu'après avoir esquissé un pas en arrière, le progrès laïque n'en reprend que plus sûrement sa marche en avant.

Les nouvelles Constitutions que vont élaborer les Assemblées nationales élues ce mois consacreront-elles les droits politiques des femmes obtenus et exercés de par la Révolution? < Ce que nous avons obtenu sous la dictature prolétarienne, nous le conserverons sous le régime de l'ordre et de la stabilité que nous entrevoyons après l'Assemblée nationale > écrit encore M^{me} Stritt, et comme à elle, il nous semble impossible qu'il en soit autrement.

* * *

Des nouvelles nous sont parvenues de Suède, où la vague démocratique a également fait faire un grand pas en avant à notre cause. On sait que ce pays est fort en retard sur ses voisins quant à l'émancipation des femmes, celles-ci y possédant seulement le suffrage municipal restreint, basé sur la propriété. De plus, comme la Première Chambre était élue par les conseils municipaux, et que, par le fait de ce droit de vote dépendant du revenu, les conservateurs étaient en majorité dans les conseils municipaux, ils l'étaient aussi fortement à la Première Chambre, et y faisaient au suffrage des femmes une opposition entêtée. L'introduction du suffrage universel égal en matière municipale va permettre le changement de cette situation sans issue: le nombre des femmes électrices va être augmenté dans de fortes proportions, les conseils municipaux seront démocratisés, et à travers eux la Première Chambre. Comme le gouvernement annonce le dépôt d'un projet de loi reconnaissant aux femmes le droit de vote parlementaire, et que l'opposition du parti conservateur sera considérablement atténuée, les Suédoises considèrent qu'elles possèdent déjà virtuellement le suffrage.

Et les héroïques femmes belges ont fait leur rentrée dans la vie suffragiste! Après avoir, comme jadis l'abbé Sieyès, < vécu > durant quatre ans et demi d'occupation, elle ont manifesté, sitôt un régime légal rétabli dans leur pays, qu'elles n'avaient pas perdu de vue leur revendication essentielle. Le parti travailliste belge ayant par un manifeste réclamé le suffrage universel, sans stipuler si ce dernier vaudrait pour les hommes et pour les femmes, ou bien ne serait que le suffrage unilatéral soi-disant universel de certaines de nos démocraties occidentales, la Fédération pour le Suffrage affichait dès le 23 novembre sur les murs de Bruxelles une lettre ouverte à ce parti, réclamant, au nom de la justice, le suffrage universel *sans différence de sexe*¹.

En France, on annonce pour le 15 février la discussion de la réforme électorale, laquelle comprend le vote des femmes. Celles-ci ont beau jeu à faire valoir leur revendication maintenant que la République a accordé aux indigènes d'Afrique le droit de vote en reconnaissance du combat qu'ils ont livré pour elle! Les femmes ont-elles moins vaillamment servi leur pays? et cela dans tous les domaines? Les Tourangelles et les Marseillaises, les femmes des pays envahis, ne valent-elles pas les noirs de Madagascar ou les Arabes d'Algérie? A moins de rééditer

¹ On nous assure en dernière heure que le suffrage des femmes vient d'être repoussé en Belgique.

l'argument jeté jadis en défi aux antiesclavagistes américaines qui virent reconnaître le droit de vote aux nègres affranchis alors qu'on le leur refusait, à elles qui avaient tant fait pour l'abolition de l'esclavage... nous ne comprenons pas comment on pourrait éluder cette pressante vérité!

* * *

Chez nous, le calme continue. Ceux qui pensaient que le vote des femmes serait une des premières réformes accordées à titre d'acompte sur le programme de réformes sociales sont déçus. Aux Chambres fédérales, on parle beaucoup de la R. P., de l'assurance-vieillesse et invalidité, de l'impôt de guerre.... mais on ne souffle mot du suffrage féminin. Les femmes peuvent attendre.

Quelques faits toutefois sont significatifs, aussi bien de la part des autorités que de celle de l'opinion publique. Le Conseil Fédéral a nommé une femme, M^{lle} Schneider, de Bâle, secrétaire du Bureau fédéral des impôts, poste très important, nous a-t-on affirmé à Berne, et comportant de grosses responsabilités pour son titulaire. C'est la première fois qu'une femme parvient à une place aussi en vue dans l'administration fédérale. — A Genève, le Comité international de la Croix-Rouge a, oh! miracle! ouvert ses portes à une femme, M^{lle} Marg. Cramer. M^{lle} Cramer était d'ailleurs toute indiquée pour représenter l'élément féminin dans ce Comité, ayant d'une part été chargée de plusieurs missions officielles à l'étranger durant la guerre, pour le compte de l'Agence des Prisonniers de Guerre, et d'autre part, suppléant pour ce semestre à l'Université de Genève M. le prof. Borgeaud à la chaire d'histoire suisse. — A St-Gall, nous écrit-on, certaine motion en faveur du suffrage féminin, due si nous avons bonne mémoire à M. Huber, de Roschach, et dormant dans des cartons depuis combien d'années? va renaître au soleil du printemps, et être discutée dans la session qui se tiendra à ce moment au Grand Conseil. — Dans le domaine de l'égalité économique, enfin. La Société suisse des Commerçants qui, depuis février 1918 seulement, admet les femmes comme membres, a voté l'égalité des traitements de début entre hommes et femmes, à l'occasion d'une convention¹ récemment signée à Berne. Des traitements de début seulement, et ce sera la tâche des femmes membres de la Société de veiller que, ainsi que cela est pratiqué dans certaines administrations, on ne leur barre pas la route de l'avancement sous un prétexte quelconque, en les maintenant éternellement à un salaire inférieur à celui de leurs compagnons de travail. Et les institutrices primaires de Genève ont décidé à l'unanimité, dans leur Assemblée générale du 23 janvier, de mener campagne en faveur de l'égalité de traitement, et non plus seulement d'allocations temporaires d'indemnités de renchérissement de vie. Décidément, l'idée marche.

Pas vertigineusement vite toutefois dans le Grand Conseil de Genève ou dans le Conseil Municipal de Bâle. Ces deux corps devant procéder à la nomination de Commissions officielles se sont trouvés — chose redoutable — devant des candidatures féminines. A Genève, il s'agissait de la Commission de surveillance de la Maternité pour laquelle 3 femmes s'étaient inscrites. Aucune n'a été élue. Mais toutefois, alors que la majorité absolue

¹ Voici, à titre documentaire, les salaires minima de début fixés par cette convention, signée le 11 décembre:

Pour les employés de commerce ayant fait un apprentissage professionnel ou obtenu un diplôme d'une école commerciale: de 170 à 190 fr. par mois suivant le coût de la vie de la région où ils habitent.

Pour les employés de banque: 200 fr. par mois.

Les allocations de renchérissement de vie sont fixées à 80 % pour les traitements annuels inférieurs à 3000 fr.

était de 37 voix, l'une d'elles, M^{lle} Alice Hornung, en a obtenu 32. Et les milieux féministes sont si peu gâtés qu'ils ont considéré cet échec comme une façon de succès ! Car, lors de la précédente nomination, 5 ou 6 députés seulement avaient bien voulu accorder leur voix à une femme, les autres estimant apparemment que des hommes sont mieux à leur place dans la Commission de surveillance d'une Maternité. Cette conception — plutôt bizarre ! — rencontre donc maintenant moins d'adeptes, et nous ne pouvons que nous en féliciter... à tous les points de vue !

A Bâle, il fallait également nommer les membres de la Commission de surveillance de l'Hôpital, de l'Asile des orphelins et de l'Assistance publique. Ces messieurs discutèrent longuement les pétitions de Sociétés féministes et, l'un d'eux, adversaire irréductible de l'émancipation féminine, fit cette proposition vraiment bien commode pour étrangler toute suggestion déplaisante : que l'élection de femmes dans ces Commissions n'étant pas spécifiée par la loi, les voix se portant sur des candidatures féminines fussent annulées ! Heureusement pour le bon sens et la bonne réputation du Conseil Municipal, cette idée saugrenue fut écartée, mais, malgré les efforts de quelques partisans de notre cause, aucune femme ne fut nommée. Patience. Quand nos adversaires en sont réduits à recourir à des mesures et à des arguments aussi misérables, la cause est bien près d'être gagnée.

E. Gd.

Les Offices de consultation sur le choix d'une carrière

On les connaît encore trop peu en Suisse romande ces précieuses *Berufsberatungstelle*, qui, s'installant peu à peu dans chaque ville importante de la Suisse allemande, y rendent les plus grands services. Aussi pensons-nous qu'il est utile de les signaler à l'attention de ceux qui, préoccupés à la fois des problèmes du travail et des questions d'éducation, se rendent compte chaque jour davantage de la lacune qu'il devient urgent de combler chez nous en pareille matière.

En effet, le nombre va heureusement en croissant de ceux qui comprennent et conseillent la nécessité d'un apprentissage. Pasteurs, maîtres et maîtresses d'école, présidentes d'œuvres philanthropiques, secrétaires d'organisations professionnelles, travailleurs sociaux luttent à l'envi contre l'inertie ou même la répugnance de certains parents à mettre en main de leur enfant un métier bien et sérieusement appris, qui lui permette plus tard de gagner librement et honorablement sa vie. Car la tendance de notre époque est trop à la division, à la spécialisation du travail pour que celui ou celle qui sait à la fois *tout* superficiellement et *rien* à fond ait jamais chance de se faire sa place au soleil.

Il est juste toutefois de dire que ce n'est pas uniquement par ignorance ou par paresse que bien des parents renitent à faire faire un apprentissage à leur enfant. Trop souvent, le gain de celui-ci sitôt l'école terminée est nécessaire à l'équilibre du budget : les souliers coûtent si cher, le loyer est en retard, le charbon est hors de prix, et cette petite somme supplémentaire est trop la bienvenue pour que l'on ait le courage de blâmer sévèrement ceux qui placent leur fillette ou leur garçonnet en qualité de commissionnaire, d'aide supplémentaire, de petite bonne ou de vendeuse de dixième rang ! Combien de cas ne pourrait-on pas citer de petites filles de douze ou treize ans, entrant dans un magasin et gagnant ainsi quelques francs par semaine, qui resteront éternellement quelques francs, parce que l'habileté, les connaissances, l'instruction indispensables à une bonne vendeuse feront aussi éternellement défaut ! et cela parce que la mère

veuve s'use à la fabrique, ou en journées à nourrir la nichée, et que le gain, si minime soit-il de l'ainée, est indispensable ! Peut-être pourrait-on ajouter que ce cas se présente plus fréquemment pour des filles que pour des garçons : souvent, le fils fait un apprentissage, même long, choisit le métier de son goût, même s'il ne doit rien lui rapporter d'un certain temps, alors que la fille, son école terminée, doit faire le ménage ou bien aider, dans les parties faciles de leur profession qui s'apprennent en un tour de main, et qui ne constituent pas un métier à elles seules, son père ou sa mère.

Faire faire un apprentissage constitue donc déjà, de la part des parents, un acte de prévoyance, d'intelligence, de vue à longue portée des événements. On devrait, pour en généraliser l'idée et en attendant l'introduction de l'apprentissage obligatoire, leur mettre sous les yeux à tous le graphique intéressant dressé par le Département de l'Industrie et du Commerce de Genève, indiquant par des courbes ascendantes les gains comparés de l'apprenti et du commissionnaire : la courbe de ce dernier s'élève immédiatement à une bien plus grande hauteur que celle de l'apprenti qui ne gagne rien ou presque rien pour commencer. La distance se maintient pendant les trois ou quatre premières années ; puis brusquement, la courbe de l'apprenti devenu ouvrier s'enfle, monte, dépasse et de beaucoup celle du commissionnaire, qu'elle surplanera définitivement de toute la différence de gain entre un habile mécanicien par exemple, et un manœuvre, qui de commissionnaire, n'a pu arriver mieux, faute de préparation professionnelle, qu'à être garçon de magasin ou homme de peine. Et c'est, pour le dire en passant, pour combler cette différence de gain au début de la carrière que se sont constituées, à Genève notamment, des Sociétés de secours pour apprentissages, qui, par des bourses, des subventions aux sujets méritants, les aident à passer cette phase difficile où le métier entrant dans les doigts ne rapporte pas autre chose que des trous aux habits et un appétit dévorant !¹

Mais les parents, l'enfant — car cette jeunesse a souvent ses idées fort arrêtées ! — décidés à faire un apprentissage, les difficultés ne font que commencer. Vers quel métier se diriger ? Métier en harmonie avec les capacités physiques et intellectuelles de l'enfant, d'une part ; métier d'autre part à débouchés nombreux, qui ne soit pas surencombré, ni mal payé ; métier enfin dont l'apprentissage n'exige pas, du fait de sa rareté, un expatriement, ou, du fait de sa minutie, de trop longues années de préparation professionnelle. Où s'adresser pour obtenir ces renseignements, ces conseils ? Qui vous dira les aptitudes requises, la durée de l'apprentissage, les gains probables ? Qui vous indiquera enfin la meilleure voie à suivre pour apprendre ce métier, écoles professionnelles ou techniques, maisons de confiance ?

Et c'est là la tâche dévolue aux *Berufsberatungstelle*.

Nous avons sous les yeux des documents concernant celles de Bâle, de Berne, de Lucerne, de Saint-Gall, de Winterthour et de Zurich. Leur organisation diffère naturellement suivant les besoins locaux : celle de Winterthour, par exemple, relève de l'Ecole complémentaire des filles, et celle de Lucerne du Département de l'Instruction publique. A Zurich, l'Office est en créa-

¹ Voici, à ce sujet, les résultats d'une enquête faite en 1917 par le Département du Commerce et de l'Industrie du Canton de Genève : sur 10.146 enfants des deux sexes entre 14 et 18 ans, 2164 faisaient un apprentissage ; 3393 fréquentaient des établissements d'instruction secondaire, dont près des deux tiers (2173) n'avaient pas encore choisi une carrière, et 3189 travaillaient sans préparation professionnelle. 1400 n'étaient pas placés. La proportion des travailleurs sans préparation professionnelle est malheureusement plus forte à Genève qu'ailleurs.